

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20180924-12**

Le 24 septembre Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : BLANC Lina - BRUN Marcel – BRUNOD Dominique – BUSALB Corinne - CHRISTIN Gilles – GACHON Martine – KARST Bruno – MARCHAND Françoise – PAVIOL Franck – PETIT Brigitte – RIEU François formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : CHAZELAS Pierre – DAL MOLIN Sylvie - DUCHINI Pierre - NICASTRO Marie - TARTARAT-CHAPITRE Bernard

Étaient excusée : DUCHINI Françoise

Pouvoir : NICASTRO Marie à Brigitte PETIT

Secrétaire de Séance : Corinne BUSALB

Nombre de Conseillers
En exercice : 17

Date de Convocation : Le 20 septembre 2018

Présents : 11
Votants : 12

Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0

Objet : Indemnités de Fonctions des élus

Rapporteur : Brigitte PETIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du conseil municipal de ce jour maintenant à 4 le nombre d'adjoints ;

Considérant que ces indemnités restent dans la limite de l'enveloppe budgétaire maximale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant des indemnités de Fonction des élus de la façon suivante :

- Maire : 25 % de l'indice brut 1015
- Adjoint au Maire : 9 % de l'indice brut 1015
- Conseiller municipal délégué : 6 % de l'indice brut 1015
- Conseiller municipal : 1.5 % de l'indice brut 1015

DIT que ces indemnités entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2018.

APPROUVE le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal et annexé à la présente délibération

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de

la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180924-20180924-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2018

Affichage : 05/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 24 septembre 2018

Madame le Maire,

Brigitte PETIT

